Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le
ID : 077-217700384-20230609-2023_20DELIB-DE

MAIRIE DE BOISSETTES

Date de la Convocation
6 juin 2023

Date de l'Affichage
6 juin 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Représentés : 4
Absents : 4

Objet de la délibération

Délibération sur la désignation d'un délégué à l'assemblée spéciale de la SPL

Société Publique Locale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
2023-20 SEANCE DU 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :
Monsieur Thierry SEGURA, **Maire,**
M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, **Adjoints,**
Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Florence DECHELLE,
M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Fabienne COLIN-FAURE, **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS REPRESENTES
Mme Pascale BACQUET représentée par Mme Florence DECHELLE
M Grégory THIBAUD représenté par M Pierre de MONTALEMBERT
M Daniel MATHE représenté par M Jean-Paul ANGLADE
Mme Oriane PODEVIN représentée par M Philippe BARRAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DECHELLE

Le Conseil Municipal,

VU le code de général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1531-1 ;

VU le code de commerce ;

VU les statuts et l'activité de la SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT et l'intérêt que revêtirait pour la Commune le fait d'en devenir actionnaire ;

DECIDE de désigner en qualité de représentant de la Commune auprès de l'Assemblée Spéciale et des Assemblées Générales de la SPL MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT, M Thierry SEGURA, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans le cadre de l'assemblée spéciale.

Voté à l'unanimité
Fait et délibéré
A Boissettes le 09 juin 2023

Secrétaire de séance
Florence DECHELLE

Le Maire,
Thierry SEGURA